



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : structures administratives

Question écrite n° 44486

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conclusions du rapport public annuel de la Cour des comptes. Il souhaite connaître son point de vue sur l'analyse faite par la Cour des comptes, au sujet de l'audiovisuel extérieur de la France, une réforme chaotique et coûteuse.

Texte de la réponse

Concernant l'audiovisuel extérieur de la France, le rapport public annuel de la Cour des comptes relevait principalement l'absence de contrat d'objectifs et de moyens (COM). Or, conformément à l'article 53 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, les négociations menées en 2013 entre France Médias Monde (FMM), anciennement nommé « Audiovisuel Extérieur de la France », et l'État ont abouti, le 30 janvier 2014, à l'approbation par le conseil d'administration de la société du premier contrat d'objectifs et de moyens de FMM. Il formalise notamment les priorités géographiques et technologiques de la société dans les prochaines années. Le COM a été signé le 9 avril 2014. Le rapport de la Cour déplorait également l'absence « d'une instance interministérielle responsable de la stratégie en matière de politique audiovisuelle extérieure ». Dans le cadre des négociations du COM, il n'est pas apparu nécessaire de formaliser le rôle prépondérant que joue d'ores et déjà le ministère des affaires étrangères en matière de pilotage des orientations stratégiques de l'audiovisuel extérieur à travers la création d'un comité stratégique rattaché au conseil administration de la société. Enfin, la Cour incitait à poursuivre les synergies et à mener à bien le regroupement immobilier. En 2013, le regroupement des équipes de RFI, MCD et de France 24 dans les mêmes locaux a été achevé. La réorganisation de France Médias Monde autour de rédactions autonomes et de fonctions supports mutualisées a permis à la société de gagner en efficacité et de limiter ses frais généraux. Ainsi, en 2013, cette nouvelle organisation a permis à la société de dégager une économie de 1,4 M€. Cette marge de manoeuvre a été utilisée par la société pour remplir ses objectifs stratégiques que sont l'enrichissement des grilles de programme et la consolidation des antennes dans les zones d'influence prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44486

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12502

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5229